

Conseil Municipal du 30/10/2015 - 19 heures

Convocation : 23/10/2015

ORDRE DU JOUR :

1. Vente du pavillon 7 rue du 19 mars
2. Réforme territoriale : proposition de l'Etat
3. Schéma de mutualisation
4. Avenant au marché des travaux de la chapelle – lot couverture
5. Rapport Assainissement collectif 2014
6. Demande de subvention au titre des amendes de police
7. Contrat d'assurances statutaires
8. Information sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

Questions diverses

Informations diverses :

Information sur l'accueil des migrants

	Présent	Pouvoir	Absent
Anne Françoise PIEDALLU	X		
Gilbert RANNOU	X		
Nathalie URVOAS	X		
Gérard COUILLABIN	X		
Roland PATEZOUR	X		
Gérard PONGERARD	X		
Marie-Françoise ALLAIN		A Jean NEUKUM	
Jean NEUKUM	X		
Véronique LE CALVEZ	X		
Cécile HERVE	X		
Hélène RICHARD *	X		
Philippe DERRIEN		Absent	
Roger KERAMBRUN	X		
Marie Thérèse PRIGENT	X		
Gaëlle LE TOULOUZAN	X		

- Hélène RICHARD arrivée au point 2
- Secrétaire de séance : Gérard PONGERARD.

Signature du registre des Délibérations et du registre des PV du Conseil Municipal du 11/09/2015.

1. VENTE DU PAVILLON 7 RUE DU 19 MARS

Madame Le Maire rappelle la Délibération du 03/07/2015, par laquelle les élus décidaient de modifier le prix de vente du pavillon 7 rue du 19 mars en le fixant à 85 000 € au lieu de 80 000 € pour tenir compte de travaux d'aménagement réalisés (9 504 € TTC).

Depuis le 01/07/2015, le cabinet médical du médecin généraliste est installé dans ce pavillon. Le médecin a informé Madame Le Maire de son souhait de maintenir son cabinet dans ce local, il propose d'en faire l'acquisition, mais au prix maximum de 70 000 €, indiquant des travaux d'aménagements nécessaires au maintien de son activité, dont des travaux d'isolation, surtout phonique, et d'agrandissement. Les travaux comprennent notamment un agrandissement et l'aménagement d'un cabinet pour un médecin remplaçant. Madame Le Maire souligne l'importance que le médecin devienne propriétaire sur la commune; la baisse du prix de vente devra être motivée par l'intérêt général que représente le maintien du service sur la commune, de nombreuses communes voisines sont encore en recherche d'un médecin. La commune maintient son projet d'aménagement d'une partie du rez de chaussée de la poste, pour y accueillir deux infirmières, avec 2 bureaux, une petite salle d'attente et des sanitaires. Une infirmière démarrera début janvier 2016, une seconde pourrait ensuite s'installer.

Vote : unanimité des 13 présents.

Arrivée d'Hélène RICHARD.

2. REFORME TERRITORIALE : PROPOSITION DE L'ETAT

Lors de la commission communale générale du 11/09/2015, les élus avaient exprimé leurs choix sur l'avenir de la C.C.H.T. Une majorité large s'était prononcée en faveur du regroupement : C.C.H.T. + Presqu'île de Lézardrieux + Lannion Trégor Communauté.

Le projet de schéma du Préfet a été transmis à chaque élu.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur ce schéma avant le 15/12/2015- le Préfet prendra son arrêté le 31/03/2016, à l'issue des consultations.

Projet de regroupement au 01/01/2017 : Communauté de Communes du Haut Trégor + Presqu'île de Lézardrieux + Lannion Trégor Communauté, ces 3 EPCI font partie du Pays du Trégor Goëlo, du Scot du Trégor, de l'aéroport de Lannion côte de Granit, des Bassins Versants Jaudy Guindy Bizien, du SMITRED Ouest Armor.

Ce territoire fusionné serait le 2^{ème} EPCI le plus peuplé des Côtes d'Armor, après Saint-Brieuc, avec une population de 100 057 habitants, sur 60 Communes.

Une réunion de présentation par le Cabinet d'Etudes Côtes d'Armor Développement aux 3 EPCI a eu lieu dans les locaux de Lannion Trégor Communauté, le budget et les compétences de chaque Communauté de commune ont été présentés. Comme cela avait déjà été annoncé, les syndicats seront dissous.

La nouvelle communauté de communes aura des moyens beaucoup plus importants, du personnel très qualifié dans de nombreux domaines; il existe déjà, au sein de Lannion Trégor Communauté, un service d'ingénierie traitant les aménagements de lotissements. Ces services s'avèrent indispensables pour faire face à la complexité des dossiers et du désengagement continu de l'Etat. Marie-Thérèse PRIGENT demande si ces fusions entraîneront des économies, Madame Le Maire répond qu'une diminution des charges devrait se faire ressentir, mais pas à court terme.

Lannion Trégor Communauté s'est déclarée très satisfaite d'accueillir la C.C.H.T et la Presqu'île de Lézardrieux. Les petites communes ayant précédemment rejoint Lannion Trégor Communauté sont également satisfaites, malgré leurs craintes, elles s'estiment maintenant "gagnantes".

Comme Plougrescant ce soir, l'ensemble des communes doit se prononcer sur le schéma proposé.

Ce nouveau schéma prendra effet au 01/01/2017, il y aura de nouvelles élections, Plougrescant passera de 3 à 1 représentant, ce sera celui qui était inscrit en 1^{er} sur chaque liste municipale; les bureaux et commissions seront à nouveau constitués, le travail des commissions sera très important.

Vote : unanimité.

3. SCHEMA DE MUTUALISATION 2014-2020

1 ex dans chaque casier élu + envoi par mail.

Extrait du préambule de la C.C.H.T "un schéma de mutualisation, issu de la loi de décembre 2010, doit être obligatoirement arrêté pour toutes les communautés de communes avant le 31/12/2015, cependant il est rédigé dans un contexte d'incertitudes important lié à l'application de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la

République (NOTRe) publiée le 07/08/2015. *L'incertitude porte principalement sur la périmètre territorial du schéma...*"

La loi du 16/12/2010 portant sur la réforme des Collectivités Territoriales, a introduit la notion de schéma de mutualisation, qui est codifiée par l'article L 5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, en ces termes : "afin d'assurer une meilleure organisation des services et une optimisation des moyens, dans l'année qui suit le renouvellement des Conseils Municipaux et pour la durée du mandat..."

L'objectif est la réduction des dépenses publiques, par l'introduction d'une échelle d'économie et des moyens humains et matériels plus forts.

Proposition émanant de la C.C.H.T, travaillé en commission. Effet au 01/01/2017

Le Conseil communautaire se prononcera le 05/12/2015.

Les Communes doivent au préalable délibérer entre 01/10 et le 30/11/2015.

Le projet présente des actions de mutualisation par axe :

- mise en place d'un groupement d'achats, mise en commun de moyens matériels, création de services communs et unifiés, partage conventionnel des services intercommunaux et ententes.

Vote : unanimité.

4. AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX DE LA CHAPELLE – LOT N°3 COUVERTURE

Travaux sur la Chapelle Saint Gonéry :

Avenants proposés par l'entreprise de couverture DAVY, titulaire des marchés du lot n°3 – couverture - pour les tranches ferme et tranche conditionnelle n°1 (en cours).

Les ajustements portent sur les quantités, le solde global fait ressortir une augmentation de 162.09 €.

Montants H.T.	Marchés initiaux	Avenants	Marchés avec avenants
Tranche ferme	98 071.58 €	+ 5 221.91 €	103 293.49 €
Tranche conditionnelle n°1	41 529.03 €	- 5 059.82 €	36 469.21 €
Totaux	139 600.61 €	+ 162.09 €	139 762.70 €

Pour rappel, subventions : 50% DRAC – 25% Région + prime Skoaz ouzh skoaz + Fondation du Patrimoine + Association des Amis de la Chapelle, Fondation P.DELESTRE, enveloppe parlementaire,....

Madame Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'avenant proposé, présenté globalement pour + 162.09 € par le Maître d'Œuvre.

Vote : unanimité.

5. RAPPORT ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2014

1 ex dans chaque casier élu + envoi par mail.

Rappel : le service sera transféré à la C.C.H.T. au 01/01/2016. Les études menées dans le cadre de ce transfert font ressortir des disparités de tarifs entre les 15 Communes de la C.C.H.T., Plougrescant étant à 169 €/an sur une base de consommation de 75m3, contre 369 € pour le coût le plus élevé. Il y aura lissage des tarifs, sur une durée de 10 à 15 ans, le coût médian à atteindre s'élevant à 234 €- à ce jour, les calculs seront à nouveau refaits, avec le nouvel EPCI. Il en sera de même pour les ordures ménagères.

L'étude de réseaux actuellement en cours permettra de déterminer l'origine de la surcharge hydraulique.

Madame Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes d'Armor a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Madame Le Maire présente le rapport et le soumet au vote des élus.

Vote : unanimité.

6. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Au titre des produits des amendes de police.

Demande à présenter dans le cadre des opérations de sécurité pour obtenir l'aide financière du Conseil Départemental pour l'acquisition et l'installation d'un candélabre, alimenté par énergie solaire, pour un coût de

2 500 € HT. Madame Le Maire propose aux élus de voter une demande de subvention de 30%, soit 750 €. Ce candélabre sera installé près de l'abri bus aux 4 vents.

Vote : unanimité.

7. CONTRAT D'ASSURANCES STATUTAIRES – 2016-2019

Vu en commission du personnel du 09/09/2015.

Le contrat d'assurances statutaires pour le remboursement à la collectivité, des traitements versés aux agents (stagiaires et titulaires) en arrêt de maladie, arrive à échéance au 31/12/2015.

Madame Le Maire rappelle la Délibération en date du 29/08/2014, par laquelle le Conseil Municipal a confié au Centre de Gestion la consultation des organismes d'assurance statutaire du personnel.

Le Centre de Gestion a communiqué les résultats de sa consultation :

Agents Titulaires ou Stagiaires immatriculés à la C.N.R.A.C.L.				
Risques garantis	Conditions actuelles		Conditions à partir du 1 ^{er} janvier 2016	
	Franchise	Taux	Franchise	Taux
Maladie ordinaire	10 jours	6.55 %	15 jours	6.80 % (dont 0.30%) (1)
Accident de service/maladie professionnelle	10 jours		15 jours	
Maternité	Sans franchise		Sans franchise	
Longue maladie	Sans franchise		Sans franchise	
Maladie de longue durée	Sans franchise		Sans franchise	
Décès	Sans franchise		Sans franchise	

Agents Titulaires relevant du régime I.R.C.A.N.T.E.C. (titulaires ou stagiaires < 28 h hebdomadaires)				
Risques garantis	Conditions actuelles		Conditions à partir du 1 ^{er} janvier 2016	
	Franchise	Taux	Franchise	Taux
Maladie ordinaire	Sans franchise	1.25 %	Sans franchise	1.47% (dont 0.07%) (1)
Accident de service/maladie professionnelle	Sans franchise		Sans franchise	
Maternité	Sans franchise		Sans franchise	
Grave maladie	Sans franchise		Sans franchise	

(1) Plus frais de traitement administratif des dossiers par le Centre de Gestion : 0,30 % pour les agents CNRACL et 0.07 % pour les agents IRCANTEC.

L'incidence financière annuelle due aux augmentations des taux est estimée à 845 €.

Pour information : sur les 5 dernières années – 2010-2014 :

- cotisations totales : 97 438 € et remboursements : 147 208 €.

Madame Le Maire estime qu'il est préférable de renouveler cette assurance.

Vote : unanimité.

8. INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Suite à délégation consentie par le Conseil Municipal le 03/07/2015 : Madame Le Maire a signé le programme de voirie 2015 avec la société COLAS pour un montant H.T de 84 625.50 €.

Précisions sur le programme annoncé : le programme sera légèrement modifié en raison de l'intervention du syndicat d'eau sur certaines voies programmées, et dont nous n'avons pas été informés, bien que notre programme voirie leur ait été au préalable présenté.

Programme de travaux d'enrobés :

- En partant du bourg :

- Poul Marc'h à l'intersection Popigné – vers Pempont – voie après le commerce MEHEU, derrière l'école pour rejoindre la route de Pors Hir, hent Quélen vers les Services Techniques.

Portion de la route de Pors Scaff, route de Raluzet en entier.

GP

Questions diverses :

- Point sur l'accueil des migrants :

Rappel, lors de la séance du 11/09, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement à l'accueil d'au minimum une famille de migrants, un logement communal est actuellement vacant, T2 à l'étage de l'ancienne mairie. Le questionnaire renseigné a été remonté en Préfecture.

La Sous Préfecture a réuni les Communes du secteur favorables à l'accueil; sur le département : 76 familles vont être accueillies par les offices HLM et 24 familles par des communes; des particuliers se proposent également. Sur les 9 familles Syriennes accueillies dans le département en 2014, 7 sont restées.

Les Soudanais, les Erythréens, les Syriens et les Irakiens, auront le statut de réfugiés politiques pour 10 années, ils auront tous les droits du pays, excepté celui de voter. Nous n'avons pas encore de date d'arrivée.

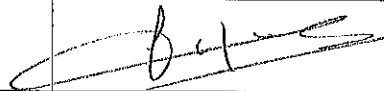
L'Etat verse 1 000 € par logement mis à disposition. Madame Le Maire demande à la presse de lancer un appel à la population souhaitant apporter son aide logistique ou matérielle : les personnes désirant donner les meubles ou aider au transport, à pratiquer la langue, ou aux démarches administratives..., peuvent venir s'inscrire en mairie.

Informations :

- La brigade de gendarmerie nous a annoncé avoir retrouvé le défibrillateur de la Commune – dans un jardin de particulier. Il sera remis rapidement en service, après révision.
- Monsieur François LE GRACIET est décédé ce matin, il a été élu pendant 2 mandats de 1989 à 1995 : adjoint à l'urbanisme – et Conseiller Municipal de 1995 à 2001. Un hommage civil aura lieu à la Salle Michel LE SAINT lundi 02/12 à 10h30.
- Prochain Conseil Municipal le vendredi 27/11 à 19h00
- PLU : la réunion publique prévue le 04/12 est reportée à début 2016 – le téléthon est également organisé le 04/12.

Séance levée à 20h45

Signatures :

Anne-Françoise PIEDALLU		Véronique LE CALVEZ	
Gilbert RANNOU		Cécile HERVE	
Nathalie URVOAS		Hélène RICHARD	
Gérard COUILLABIN		Philippe DERRIEN	absent
Roland PATEZOUR		Roger KERAMBRUN	
Gérard PONGERARD		Véronique LE CALVEZ	
Marie-Françoise ALLAIN	Pouvoirs à Jean NEUKUM	Gaëlle LE TOULOUZAN	
Jean NEUKUM			